

Politique de rémunération

Sommaire

1. Périmètre d'application	2
2. Application du principe de proportionnalité	2
3. Validation	2
4. Annexes.....	3

Degroof Petercam Wealth Management

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-0047

SA au capital de 1 833 989,00 € – RCS PARIS B 433 270 964

44 rue de Lisbonne – 75008 PARIS – France – Tél. : +33 (0) 1 73 44 56 50 - Fax : +33 (0) 1 70 99 02 10

1. Périmètre d'application

Cette politique s'applique aux collaborateurs de DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT (DPWM), et en particulier aux Identified Staff qui sont les personnes occupant les fonctions suivantes :

- Les gérants ;
- Les membres du Comité de Direction ;
- La Responsable de la conformité
- La Responsable du contrôle permanent ;
- Toute personne placée sous l'autorité de la société de gestion de portefeuille qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et les gérants.

2. Application du principe de proportionnalité

DPWM, au 5/02/2022, gère un total de 489,1 millions d'euros, qui se répartissent de la façon suivante :

- Encours des OPC : 337,1 millions d'euros
- Encours de gestion sous mandat : 152 millions d'euros
- Total des encours en gestion : 489,1 millions d'euros

Le nombre de collaborateurs de DPWM, au 13/04/2022, est de 42.

Les encours gérés étant inférieurs à 1,25 milliards d'euros et le nombre de collaborateurs étant inférieur à 50, DPWM a décidé d'appliquer un principe de proportionnalité pour les sujets suivants :

- Comité de rémunération : DPWM n'a pas son propre comité de rémunération ; en tant que filiale d'un groupe bancaire dont elle applique la politique, elle soumettra les rémunérations de ses collaborateurs à la validation du Comité de rémunération de Banque Degroof Petercam S.A.
- Report et paiement d'une partie de la rémunération variable autrement qu'en numéraire : à moins que la rémunération variable ne dépasse le seuil de 75.000 euros mentionné au § 3.4 de la politique de rémunération des IS de Banque Degroof Petercam S.A., DPWM versera la totalité de la rémunération variable en numéraire sans report.
- Pour les IS Personne, la rémunération variable est limitée à 100% la rémunération fixe.

3. Validation

La présente politique a été approuvée par le Comité de Direction de DPWM, et présentée au Conseil d'administration.

Elle fait l'objet d'une révision a minima annuelle.

4. Annexes

En dehors des spécificités susmentionnées, DPWM applique la politique de Banque Degroof Petercam SA.



Politique Globale de
Rémunération - RemC



Politique de
rémunération IS - Ren